

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 10 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Anne HEURTAUX
Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Claudine COUVRAT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Nadège URBANSKI

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres votants : 13

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu du 20 septembre 2023.

► SIEGE

L'actuel accord-cadre qui nous lie avec le SIEGE prendra fin au 31 décembre 2025, et le SIEGE est actuellement en cours de préparation de celui qui lui succédera pour la période 2026 à 2030. A cette occasion, le SIEGE sera en capacité de modifier le périmètre du groupement et ainsi accueillir de nouveaux membres, permettre la sortie des adhérents souhaitant quitter celui-ci, ou éventuellement modifier les modalités d'adhésion selon les lots.

Pour rappel, les marchés sont découpés en 3 lots techniques comme suit :

- Lot 1 : Sites dont la puissance souscrite est ≥ 36 kVA ;
- Lot 2 : Bâtiments dont la puissance est ≤ 36 kVA ;
- Lot 3 : Eclairage Public.

Si la collectivité souhaite résilier son adhésion audit groupement au 31 décembre 2025 ou souhaite, le cas échéant, modifier les options retenues en termes de lots, elle doit se rapprocher du SIEGE par mail à achat.energie@siege27.fr.

Les procédures de constitution du périmètre du groupement et de mise en concurrence des fournisseurs requérant d'importants délais de mise en œuvre, la commune doit faire part de sa décision avant le 31 janvier 2024.

En revanche, si la commune souhaite conserver son adhésion et ses modalités actuelles, aucune formalité n'est nécessaire, celle-ci sera reconduite automatiquement.

► **La commune souhaite conserver son adhésion et ses modalités actuelles.**

► SIEGE

Dans le cadre de la programmation des travaux 2024, Monsieur ALBEAU, Directeur de travaux propose 2 estimations financières englobant l'effacement route de la Vallée et route de Louviers (indissociable techniquement). Cet effacement est proposé en 2 tranches, pour des raisons budgétaires. Toutefois, le SIEGE peut inscrire les 2 opérations, même s'il y a de grandes chances que la deuxième ne soit pas retenue.

► **Avis favorable du conseil municipal pour ces 2 estimations financières.**

► DECI – Défense Extérieure Contre l'Incendie

Suite à une rencontre le 26 septembre 2023 avec Messieurs ROGUE, Grandon et VASTEL Responsables Service Eau d'Evreux Portes de Normandie (EPN) concernant l'allée de la Poterne, Monsieur VIVIER informe l'assemblée des travaux à prévoir :

Vu qu'il y a une distance de 200 m du pignon de la maison la plus éloignée est de 193 m, juste avant le pont, les responsables des services des eaux d'Evreux Portes de Normandie ont indiqué qu'un renforcement de l'allée du Château à l'entrée du pont est suffisant, avec pose d'une bouche incendie juste avant le pont.

La proposition d'EPN est la suivante : rédaction d'une convention entre EPN et la commune, avec prise en charge de la réalisation et du paiement par la commune, et surveillance des travaux par EPN.

EPN rédige le cahier des charges : canalisation en fonte, tracé de la canalisation.....et ensuite assure la surveillance des travaux.

Travaux réalisés par EHTP, dans le cadre d'un devis selon cahier des charges EPN (vu une distance moindre, malgré le surcout d'une canalisation en fonte, certainement coût moindre que le devis initial).

Une convention EPN-Commune de Normanville sera nécessaire.

Le 6 octobre 2023, Monsieur VIVIER a demandé par mail à l'EPN de nous communiquer, le cahier des charges de ces travaux, afin d'obtenir un devis détaillé d'EHTP sur ceux-ci et le projet de convention.

Par ailleurs, l'EPN a indiqué qu'il convenait de privilégier les bouches incendies aux poteaux incendie pour les différentes interventions prévues.

► Evreux Portes de Normandie - Automatisation du point vert de Caër

L'automatisation commencera avant la fin d'année 2023 et mise en service début d'année 2024 (sous réserve de disposition du matériel)

L'EPN précise que les services pourront assurer qu'un certain nombre de rotations de bennes du fait de la capacité de stockage réduite du site. Lors que la capacité maximale de cet équipement sera atteinte, il ne sera plus possible aux administrés de venir y déposer leurs déchets verts. Cependant, la capacité du site va être plus importante qu'actuellement (benne de volume plus important)

► EPN – Diagnostic de l'Etude Trame Vert, Bleue et Noire (TVBn) à l'échelle de la commune.

Cette trame vise à améliorer les déplacements des espèces pour assurer leur cycle de vie. Pour ce faire, le paysage est découpé en fonction du type de milieux rencontrés.

Trame verte - sous-trame boisée et sous-tramecalcicole)

Trame Bleue – Sous-trame aquatique et sous-trame humide

DELIBERATIONS

DB2023.050 – Concession cimetière, création d'un caveau

Monsieur le Maire expose,

Le 26 décembre 1990, la commune de Normanville a vendu une concession (n°161) à Madame LECHOCINSKI Béatrice pour l'inhumation de son mari. Lors de l'inhumation le caveau a été réalisé pour 1 place.

Le 4 février 1991, Madame LECHOCINSKI Béatrice a acheté une nouvelle concession (161 Bis) à côté de celle de son mari.

Le 31 mai 2021, la Commune de Normanville a vendu la concession 1078, emplacement 4-0015 à Monsieur et Madame LEDORMEUR Roland et Chantal, 4, rue du Cotillet Normanville (27930) qui ont fait construire un caveau 2 places.

A la suite de ces travaux, nous avons été contactés par Madame LECHOCINSKI, nous informe que cet emplacement lui a été attribué en 1991 sous le numéro 161 Bis.

A la mairie, cette concession attribuée le 4 février 1991, n'a pas été enregistrée (informatiquement et sur le registre), nous n'avons pas d'explication.

Monsieur VIVIER, Maire de Normanville a rencontré dans un premier temps Monsieur et Madame LEDORMEUR pour expliquer la situation et proposer un nouvel emplacement et la prise en charge par la commune du coût de la création d'un caveau 2 places. Monsieur et Madame LEDORMEUR ont accepté un nouvel emplacement : n°3-1011 concession 1084.

La commune a donc demandé un devis pour la pose d'un caveau 2 places : 2 357,10 €uros TTC

Dans un second temps, Monsieur VIVIER a rencontré Madame LECHOCINSKI qui est d'accord pour participer au coût du caveau à la hauteur de 1 150 €uros, sachant qu'elle devait réaliser un caveau 1 place.

Les membres du conseil municipal :

► Acceptent de construire un caveau sur la concession 1084 à l'identique du caveau construit sur la concession 1078

► Acceptent le devis PGG – Service funéraires – 78 Rue Saint-Louis 27000 EVREUX pour un montant de

1 964,25 €uros HT soit 2357,10 €uros TTC

La commune de Normanville émettra un titre de recette de 1150 €uros auprès de Madame LECHOCINSKI.

► Prévoient les crédits budgétaires (décision modificative n°5) sur le budget 2023

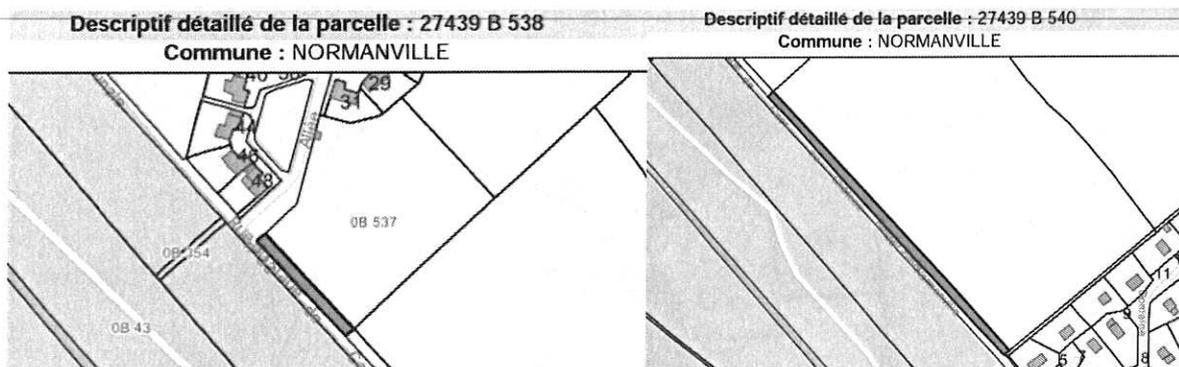
Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.051 – DM5 – Construction caveau cimetière

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	2 358.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 358.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 358.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 358.00 €
D 2131 : Cimetière		2 358.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 358.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 358.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 358.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.052 - Classement de la parcelle B 538 & B 540 – Rue du Stade



- ▶ Vu la délibération DB2021.064 du 12 octobre 2021 concernant les parcelles B 538 & B 540,
- ▶ Vu que les parcelles B538 (04a 03ca) & B540 (20a 23 ca) appartiennent à ce jour au domaine privé communal, au terme de l'acte administratif publié et enregistré le 5 juillet 2022 au Service de la Publicité Foncière de l'Eure : 2704P01 2022 D N°18581 - Volume 2704P01 2022 P N°11768,
- ▶ Vu l'article L141-3 du Code de la voirie Routière,
- ▶ Dans la mesure où le projet ne remet pas en cause les fonctions de desserte et de circulation assurés par la voie, les membres du conseil municipal décident de transférer les parcelles :

B538	LES FRICHES MAUBERT	0h 04a 03ca
B540	LES FRICHES MAUBERT	0h 20a 23ca

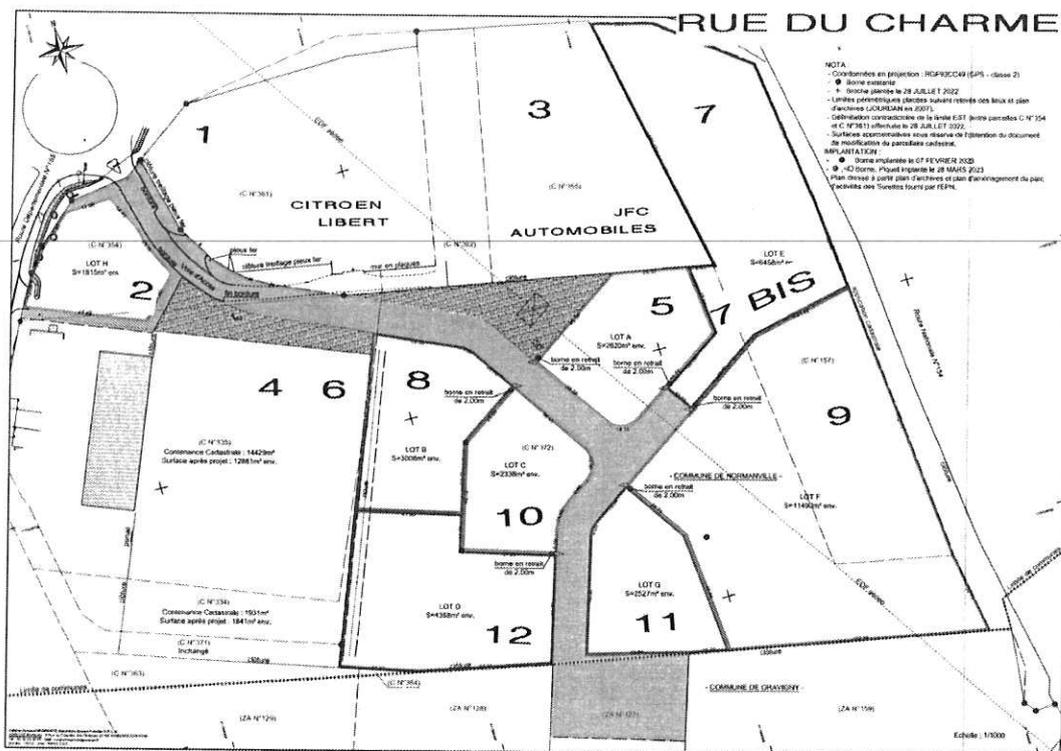
du domaine privé communal dans le **domaine public communal non cadastré**.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.053 - CAER-NORMANVILLE – Permis d'Aménager « Les Surettes » - Identification des parcelles, rue du Charme.

- ▶ Vu la délibération DB2021.007 du 18 février 2021 portant sur l'identification de la rue du charme.
- ▶ Vu le permis d'aménager de la zone des Surettes situé à Caër-Normanville
- ▶ Vu la délibération DB2023.021 du 20 avril 2023 portant sur l'identification de la rue du charme.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la numérotation de la nouvelle zone activité des Surettes, située rue du charme à Normanville (27930)



N°	Rue	Commerces
1	Rue du charme	Garage LIBERT - Citroën
3	Rue du charme	JFC AUTOMOBILES
Nouvelles numérotations		
2	Rue du charme	
4	Rue du charme	
5	Rue du charme	
6	Rue du charme	
7	Rue du charme	
7 BIS	Rue du charme	
8	Rue du charme	
9	Rue du charme	
10	Rue du charme	
11	Rue du charme	
12	Rue du charme	

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.054 – Délibération portant adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire Eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder :

- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de Normanville d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;

- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : **Monsieur Arnaud MABIRE, 1^{er} adjoint au Maire,**
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.055 – Sente piétonne rue du Stade

Vu la délibération DB2023.048 du 20 septembre 2023,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les entrées aux extrémités de la sente piétonnes, rue du Stade doivent être renforcées pour l'accès et le passage des engins agricoles.

Cet ouvrage n'a pas été prévu lors de la consultation auprès des entreprises. Il n'a pas été également prévu la couche d'imprégnation gravillonnée.

Après discussion et concertation entre la commune de Normanville et ATURA TP, l'entreprise ATURA TP a proposé un devis complémentaire de 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

► Donne un avis favorable au devis n°4223101033 d'un montant de 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC de l'entreprise ATURA TP - Route du Manoir – Zone industrielle Les Genétais 27460 ALIZAY.

► Prévoit les crédits budgétaires (décision modificative n°6) sur le budget 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.051 – DM6 – Entrées Sente piétonne rue du Stade

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	6 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		6 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		6 000.00 €
D 2158 : Rue du stade		6 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		6 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		6 000.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

- ▶ EPN – Procès-verbal de la 4^{ème} commission du 27 septembre 2023
- ▶ EPN - Procès-verbal de 1^{ère} commission du 19 septembre 2023
- ▶ EPN – Procès-verbal de la 3^{ème} commission du 14 septembre 2023
- ▶ EPN - Procès-verbal de la 2^{ème} commission du 13 septembre 2023
- 14^{ème} édition du Festival Génération Durable du 8 au 18 octobre 2023
- ▶ EPN Bureau communautaire – Compte-rendu du 26 septembre 2023
- ▶ Brico Dépôt – Gravigny - Rencontre le 5 octobre 2023 des Maires – Le permis de construire va être redéposé
- ▶ EPN Conférence des Mairies le 26 Septembre 2023
- ▶ EPN – L'agglomération est lauréat de l'appel à partenariat « Exercer la GEMAPI dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires » lancé en octobre 2021 par le CEREMA, l'INRAE, Intercommunalités de France et l'ABEB. Monsieur VIVIER a confirmé son intérêt pour faire partie du comité de pilotage.

COURRIER DU MAIRE

- ▶ Demande de miroir croisement Route de la Vallée et Rue de l'Eglise
Avis favorable pour la pose d'un miroir. Une demande doit être faite auprès de l'agglomération pour la réglementation. L'investissement sera inscrit au budget 2024
- ▶ CDG Contrat groupe assurance des risques statutaire – Révision conditions de garantis au 1^{er} janvier 2024.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- ▶ Halloween le vendredi 27 octobre 2023



HALLOWEEN 2023



La commune de Normanville, en association avec le centre de loisirs « Les Pitous de la Vallée » et la bibliothèque, organise pour Halloween une promenade, jeux, contes et soupe pour les enfants de la commune de 4 à 12 ans. Venez déguisés, accompagnés d'un adulte.

Inscription à la mairie avant le 25 octobre.

Rendez-vous à 17h à la mairie, le vendredi 27 octobre



- ▶ Les Racines – Plantation arbre (Erable rouge) - CM2 2022-2023 - Le 25 novembre 2023